

ENTRÉE LIBRE

Appui des gens du milieu à Jean Charest

Un sondage téléphonique de votre journal communautaire ENTRÉE LIBRE auprès de cent (100) personnes résidant principalement sur le territoire de diffusion du journal, démontre un appui important à M. Jean Charest, député de Sherbrooke à Ottawa, qui se présente, rappelons-le, à la présidence du Parti Conservateur (P.C.).

Les résultats globaux montrent une très large avance du Parti Conservateur avec 41 % des intentions de vote contre 15 % pour son plus proche adversaire, le Bloc Québécois. (tableau I)

Résultat questionnant

Le résultat le plus surprenant provient du fait que 24 % des gens n'ayant pas l'intention de voter pour le P.C. actuellement donnerait leur appui à celui-ci si M. Charest était élu à la présidence du parti. La provenance de ces appuis potentiels a de quoi en faire réfléchir quelques-uns; 7/15 du Bloc Québécois changerait leur vote pour le P.C., 5/6 du Parti Libéral, 1/3 du N.P.D., 1/13 des « autres » et enfin 10/22 provenant des indécis ou aucun parti. Soulignons que seulement cinq (5) personnes sur quarante-et-un (41) retireraient leur vote au P.C. si M. Charest remportait l'investiture de ce parti.

Ces appuis potentiels au P.C. démontrent une des facettes de l'impact sur le plan local du moins, de l'accession possible du député de Sherbrooke à la présidence du P.C. et, de ce fait, sa qualification à devenir Premier Ministre. Cependant, rien n'est encore acquis puisqu'il semble que Mme Campbell a une longueur d'avance sur M. Charest.

Cependant, ce qui demeure surprenant c'est le changement

d'intention de vote des personnes ayant exprimées leur appui actuel au Parti Libéral et au Bloc Québécois. Cela ne démontre-t-il pas le manque d'adhésion au programme de ces partis ? Cela signifie-t-il que ces partis offrent sensiblement le même type d'orientation de gestion sociale et économique du pays (mise à part la question de l'indépendance du Bloc Québécois) ?

En accord et vision bénéfique

Les gens interrogées se disent en accord à 88 % avec le fait que M. Charest se présente à la présidence du P.C.

De plus 63 % pensent que, si M. Charest était élu Premier Ministre du Canada cela serait bénéfique pour la région contre 31 % qui disent que cela ne changerait rien à la présente situation.

Un court rappel

Comme vous pouvez le constater, la démarche de M. Charest provoque certaine réflexions politiques en région. Sherbrooke et l'Estrie en général semblent faire, bloc derrière M. Charest. Pourtant...

Il ne faudrait pas oublier que M. Charest fait parti d'un gouvernement ayant voté plusieurs lois sur le dos des moins biens nanti-e-s de notre société. À ce titre n'oublions pas que M. Charest a soutenu les coupures à l'assurance-chômage, l'introduction de la T.P.S., la signature des traités de libre-échange, l'achat (au coût de 5.2 milliards) d'hélicoptères militaires, et bien d'autres lois n'allant pas nécessairement dans le sens de la justice sociale en générale ou de la justice fiscale en particulier.

L'équipe du journal

Sommaire

- La loi de l'insécurité du revenu	p. 3
- Spécial 1er mai	p. 5-6-7
- Donner la parole aux plus vulnérables	p. 8
- International	p. 10-11
- Des auteurs de chez nous	p. 12

Toutes nos excuses...

L'équipe du journal tient à offrir ses plus sincères excuses au gens du quartier ainsi qu'à tous les commanditaires pour la mauvaise présentation du dernier numéro du journal. L'équipe veut aussi dire à ses lecteurs et lectrices que cette

situation a été causé par le sabotage intentionnel d'une personne qui n'est plus de l'équipe. Nous tenons à nous en excuser et vous pouvez compter sur l'équipe pour que cette situation ne se répète plus.

À la question : Êtes-vous d'accord avec le fait que M. Jean Charest se présente à la présidence du Parti Conservateur ?

Oui	88 %
Non	11 %
Indécis	1 %

À la question : Si M. Charest était élu à la présidence du Parti Conservateur; cela

Ne changerait pas votre vote	41 %
Vous voteriez pour le P.C.	43 %
Vous retiriez votre vote au P.C.	5 %
Ne sait pas	5 %

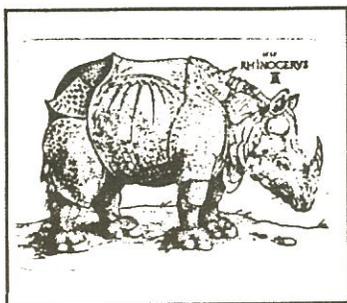
Si M. Charest était élu Premier Ministre du Canada, pensez-vous

Que cela serait bénéfique pour la région	63 %
Que cela serait négatif	1 %
Que cela ne changerait rien à la présente situation de la région	31 %
Indécis	5 %

Tableau I

À la question : Actuellement, pour quel parti voteriez-vous ?

Parti Conservateur	41 %
Parti Libéral	6 %
N.P.D.	3 %
Bloc Québécois	15 %
Autres	13 %
Aucun	8 %
Indécis	14 %



M. Charest est-il plus sérieux aujourd'hui que lorsqu'il arborait le macaron du « fameux » Parti Rhinocéros ? À vous la réponse...

Éditorial

Alors ce printemps ça vient ?

L'hiver qui n'en finit plus de finir et ce faux printemps qui sèment de faux espoirs ne vous font-ils pas penser à la présente situation sociale et économique ?

La froideur, des dirigeants et dirigeantes économiques et politiques, laisse supposer que le calcul de rentabilité économique (pour les personnes mieux nanties, il va s'en dire) et la vision à courte vue demeurent bien plus important que le bien-être de l'ensemble de la population.

Les différentes lois et réformes de tout acabit s'accablent comme les dernières tempêtes de neige au Québec. Cependant, il semble que seul une partie de la population (plus nombreuse et moins favorisée - un hasard sans doute...) goûte à ce vent glacial, poussée par le front froid du système économique et politique dans lequel nous « vivons ». Lois et réformes s'abattent en rafales sur la population; baisse et coupures à l'assurance-chômage, coupure et augmentation des contrôles à « l'insécurité du revenu, contribution exigée à l'achat de médicaments, gel « unilatéral » des salaires dans la fonction publique, T.P.S. - T.V.Q., etc.

Le soleil, pour qui ?

Cependant, le soleil printanier brille certainement à l'année pour certaines personnes puisqu'elles ont reçu des marques de reconnaissance chaleureuses de nos gouvernements : baisse de leurs impôts, maintien de leurs abris fiscaux, paiement de la formation de leur main-d'œuvre, etc. Pourtant, plusieurs commissions d'enquête, plusieurs études ou recherches ont prouvé que le déficit gouvernemental pouvait facilement être diminué, sinon éliminé, par certaines mesures fiscales. Même le vérificateur général le reconnaît...

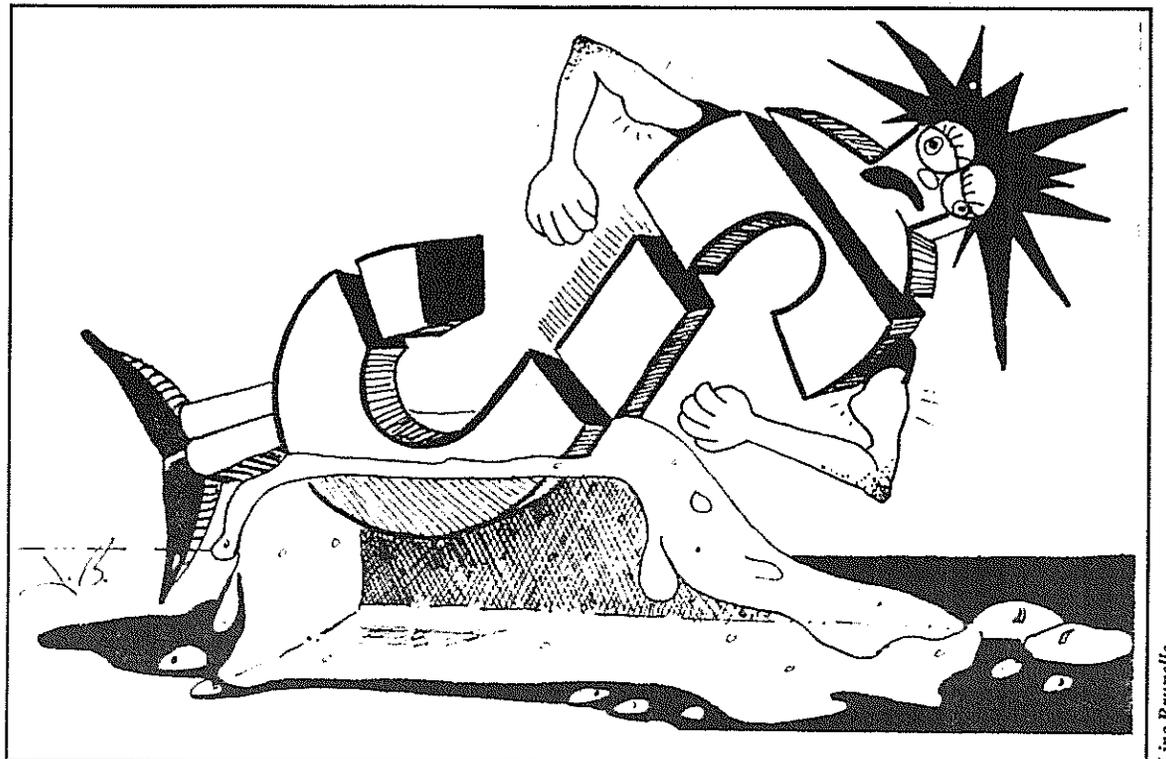
Pourquoi les gouvernements nous placent-ils devant des coupures, réforme à la baisse, privatisations ou autres lois antisociales au lieu de nous présenter des programmes de création d'emplois, des lois rétablissant une plus grande équité fiscale et une perspective de développement économique ET SOCIAL à long terme ? Mais ne font-ils pas tout simplement répondre (de façon consciente) à la logique du système de libre marché qu'ils ou qu'elles défendent ?

Et le printemps ?

À chaque hiver, son printemps. L'hiver social glacial qui s'abat sur nous depuis quelques décennies aura son printemps comme tout les autres. Par contre, le dégel et les embâcles risquent d'être d'une rare intensité. Que certaines personnes se préparent à évacuer...

Si l'hiver est à eux, le printemps nous appartient.

L'équipe du journal.



La tentation du pouvoir...

Ça fait déjà quelques temps, le conseiller municipal du centre-ville, Monsieur Serge Paquin, quittait les rangs du parti d'opposition, le RCS, pour siéger comme indépendant, ou, pour être plus franc, pour glisser sous l'aile du pouvoir.

Déjà, alors que le maire Gervais établissait les règles du jeu au Conseil municipal, Paquin refusait de défendre la démocratie populaire et se contentait de réclamer une place pour le RCS. Maintenant qu'il fait cavalier seul, il ne serait pas étonnant de le retrouver avec de plus grandes responsabilités.

S'il n'est pas rare, dans notre démocratie politique, qu'on change de parti, même après avoir été élu sous cette bannière, peut-on croire ainsi respecter le désir des électrices et électeurs ? Tous les changements de cap ne sont pas aussi radicaux que de passer du parti Égalité au parti Québécois, il n'en demeure pas moins qu'il est difficile de faire confiance en quelqu'un qui s'aperçoit après coup qu'il ne défend pas vraiment les points de vue pour lesquels il s'est fait élire.

Dans le cas de Paquin, le cas est tout à fait patent; il n'aurait jamais été élu, dans ce quartier, s'il ne s'était pas présenté sous la bannière du RCS. La bataille qu'avait entreprise le parti municipal contre la « dictature » de l'ex-policier Pelletier lui a grandement servi de tremplin pour lui permettre d'obtenir deux sièges au conseil municipal. Serge Paquin s'était bien servi de cette popularité du parti d'opposition pour mousser sa campagne dans un quartier où une bonne part de la population est à faibles revenus et abritant bon nombre de groupes populaires.

Côté R.C.S.

Du côté du RCS, peu de surprises. Six mois seulement après son élection, M. Paquin songeait à se retirer du parti. De plus, celui-ci n'a pas tenu d'assemblée de quartier annuelle, telle que promise par le RCS, contrairement à son confrère M. Leclerc. Serais-ce qu'en fait, M. Paquin ne tient pas fermement aux principes démocratiques qui l'ont fait élire ? On pourrait le croire. Surtout que ce dernier a

osé questionner la pertinence d'un parti municipal, lors de sa démission; comme si la présentation en équipe, comme l'ont fait plusieurs conseillers actuels, soutenant la candidature du maire ne représente pas une organisation politique ? Peut-être que c'est plus l'obligation de se plier à la discipline d'un parti qui fait peur, ou encore de respecter quelques promesses ?

En ce qui concerne M. Paquin, l'avenir nous montrera bien s'il saura tirer son épingle du jeu seul... ou avec quelques appuis. Toutefois, rappelons-nous qu'il a à piloter un dossier important concernant le centre-ville, voilà déjà plusieurs années qu'on nous parle de lui redonner vie, ce n'est pas ce qu'on peut y voir. Plusieurs édifices demeurent vides, d'autres le deviennent et il n'y a toujours pas de politique cohérente en vue pour redonner de l'entrain à ce secteur. On pourrait toujours rêver d'une politique de logements sociaux, mais, avec tous ces bars, est-ce un bon environnement à donner aux familles à faibles revenus ?

Guy La Rochelle

Journal communautaire



journal bimestriel

187 Laurier
local 317 (3^e étage), J1H 4Z4
Tél.: 821-2270

AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Équipe de rédaction :

Marcelle Allain
Line Brunelle
Normand Gilbert
Alain Poirier
Josée Roy
Daniel Thibault

Collaborateurs, Collaboratrices

Sylvie Charbonneau
Janick Demers
Sylvain Janvier
Rock Lafrance
Guy La Rochelle

Ross Lessard
Micheline Plante
Philippe Poisson
Armand Rosso
André Roux
Jacques St-Laurent
Jean Taillon
Raymond Thibault
Freddy Tremblay

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
Mise en page assistée par ordinateur : Coopérative Infographie
Distribution : Distributions publicitaires Estrie
Courrier de 2^e classe :
Enregistrement #7082
Dépôt légal deuxième trimestre 1993 : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen et St-Joseph (ouest), Le Phare (sud), la rivière St-François (est).

La loi de l'insécurité du revenu et ses barèmes; une réalité chiffrée et vécue

Le 11 mars dernier, les médias et plusieurs groupes communautaires étaient présents en grand nombre au lancement du document la loi de l'insécurité du revenu et ses barèmes, produit par la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (T.A.C.A.-Estrie). Le but de ce document est de sensibiliser la population au phénomène de plus en plus grandissant de l'appauvrissement des gens vivant de l'aide sociale, et des problèmes qui en découlent.

Coup de théâtre

C'est sur une note théâtrale que s'est déroulé la conférence de presse de la T.A.C.A.-Estrie. Les divers acteurs étant les gens des médias, divers intervenants sociaux et les membres de plusieurs groupes communautaires. Lors de ce déjeuner de presse, une grande table était dressée au milieu de la salle et des « big shot » se voyaient servir un déjeuner copieux tandis que plusieurs assistés sociaux devaient se contenter du stricte minimum. « Nous avons voulu illustrer, par ce scénario, l'insuffisance des barèmes d'aide sociale et aussi comparer les inégalités de la société, où quelques riches se gavent de luxures tandis que les autres se partagent les restants » a précisé une personne de la T.A.C.A.-Estrie.

Pauvreté à la hausse

La Loi de la sécurité du revenu assure-t-elle les revenus nécessaires pour vivre dignement ? Tel est le questionnement que les personnes participant se sont posées. À en juger

par les chiffres contenus dans le document, l'écart entre les barèmes et les seuils de pauvreté est considérablement inférieur.

Un autre facteur qui démontre bien l'augmentation de la pauvreté à Sherbrooke est l'accroissement des ressources en dépannage de toutes sortes. Voici d'ailleurs des chiffres qui témoignent de l'ampleur de la situation : Chaque semaine, Moisson Estrie accueille une cinquantaine d'organismes qui font du dépannage alimentaire. On répond présentement à environ 50 % de leurs demandes. Les paniers de l'espoir de Rock Guertin sont passés de 815 en décembre 1990 à 1020 en 1991, alors que les demandes étaient de 1800. À Caritas, les demandes de dépannages sont devenues quotidiennes et de toute nature au point qu'une personne doit maintenant y être assignée afin d'aiguiller ces demandes aux bonnes ressources.

Des conséquences graves

Les personnes assistées sociales sont vivement touchées par l'insuffisance des barèmes actuels de l'aide sociale. La marginalisation sociale, l'isolement, le décrochage scolaire, le suicide et les problèmes de santé sont des conséquences de la pauvreté économique pour plus de 750 000 personnes vivant de l'aide sociale au Québec.

Des revendications

Finalement, la T.A.C.A.-Estrie propose une série de revendications face à la Loi 37 sur la sécurité du revenu.

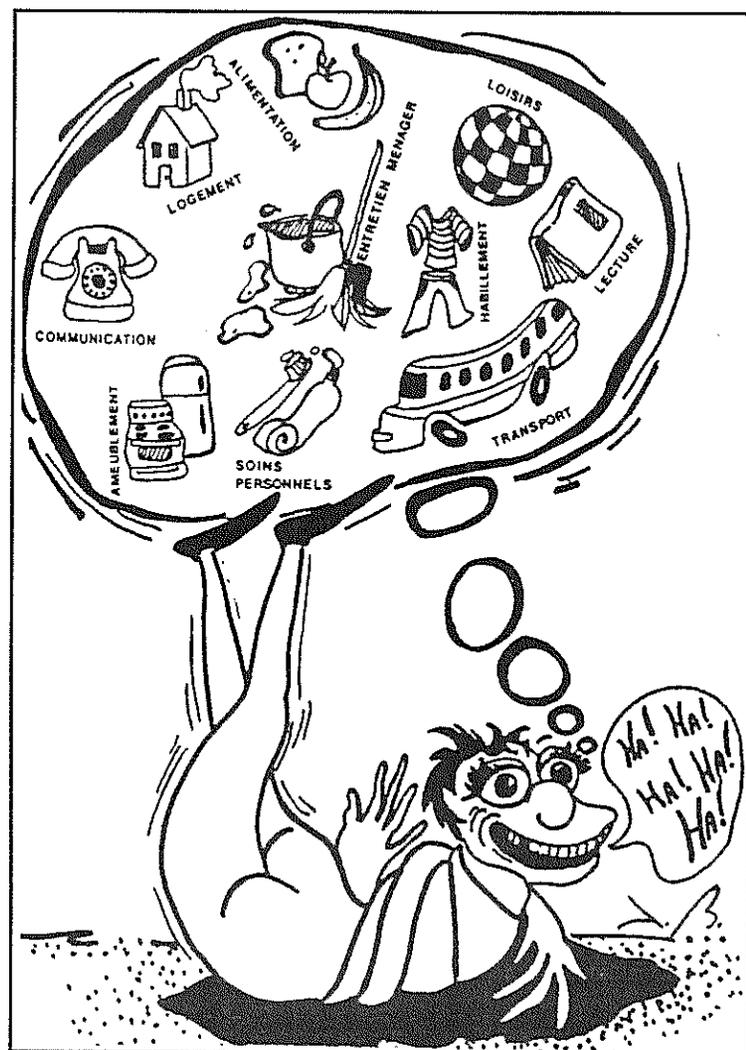
L'organisme demande le retrait de cette loi et son remplacement par une loi plus humaine : la mise en vigueur d'une véritable politique de plein emploi et l'inclusion du droit au travail dans la Charte des droits et libertés canadienne et la Charte des droits de la personne du Québec. À court terme, la T.A.C.A.-Estrie réclame l'abolition de la coupure pour le partage du logement et l'abolition de la contribution parentale. Elle demande également que la participation aux mesures d'employabilité se fasse sur une base volontaire et que la contribution des prestataires soit reconnue et valorisée, notamment en leur assurant la protection de la loi sur les normes du travail. L'organisme demande également l'instauration de ces mesures:

- la hausse des loyers dans les HLM;
- la hausse des barèmes d'aide sociale;
- le développement de l'accès à la formation des personnes; admissibles à la sécurité du revenu.

Un document à l'appui

Le document lancé par la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie présente une fois de plus l'urgence de changer la situation des personnes assistées sociales. Ils et elles ont voulu faire de ce document un véritable outil pour l'action, et on nous dit qu'il ne reposera pas sur les tablettes. Des actions sont à prévoir...

Daniel Thibault



J'arriverai jamais à payer tout ça !

Line Branelle

Pour obtenir le document
La loi de l'insécurité du revenu et ses barèmes, une réalité chiffrée et vécue:

Écrivez à : T.A.C.A.-Estrie
187, rue Laurier, local 210
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4
(819) 829-3822

Coûts: 6,00\$ pour les individus-es 8,00\$ pour les organismes plus 1,95\$/document pour les frais de poste et de manutention
Commandes payables à l'avance par chèque ou mandat poste.

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Le 21 mars marque l'anniversaire du massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud, où des personnes manifestant leur opposition à l'apartheid ont été blessées ou tuées. Depuis 1966, l'Organisation des Nations-Unies a décrété le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Le Sherbrooke métropolitain n'est pas exempt de racisme ou de discrimination raciale comme en font foi la présence d'une cellule du Ku Klux Klan depuis 3 ans, les incidents du Boston Bar, les démêlés d'une famille immigrante (installée

dans un HLM de Sherbrooke) ou les agressions physiques d'adolescents de communautés culturelles.

Il va de soit que la lutte contre le racisme et la discrimination raciale doit nous impliquer tous et toutes mais l'urgence d'une véritable politique

de développement social aiderait à désamorcer les tensions qui ne cessent de se développer au Québec.

André Roux
Ligue des droits et libertés
(Estrie)



B.D.: Raymond Thibault

Un autre succès

Cette année, le Service budgétaire populaire de l'Estrie célèbre la fin de la sixième édition des cliniques d'impôts et désirent rendre hommage aux nombreux bénévoles qui ont contribué à cette réalisation.

Les cliniques d'impôts du S.B.P. ont accueilli plus de 1200 personnes en cinq jours cette année. Cette réussite n'aurait pas été possible, sans les appuis financiers du milieu et la générosité d'une équipe de 169 bénévoles.

Depuis six ans d'existence, le S.B.P. constate que la demande pour ce service ne cesse d'augmenter. Une réorganisation complète a été nécessaire cette année afin de pouvoir accommoder autant de personnes. Comme par le passé, ce sont des personnes à faible revenu, qui ont composé l'ensemble de la clientèle. Selon les compilations du S.B.P., 95 % de la clientèle

se compose de personnes et de familles ayant des revenus inférieurs à 15 000 \$.

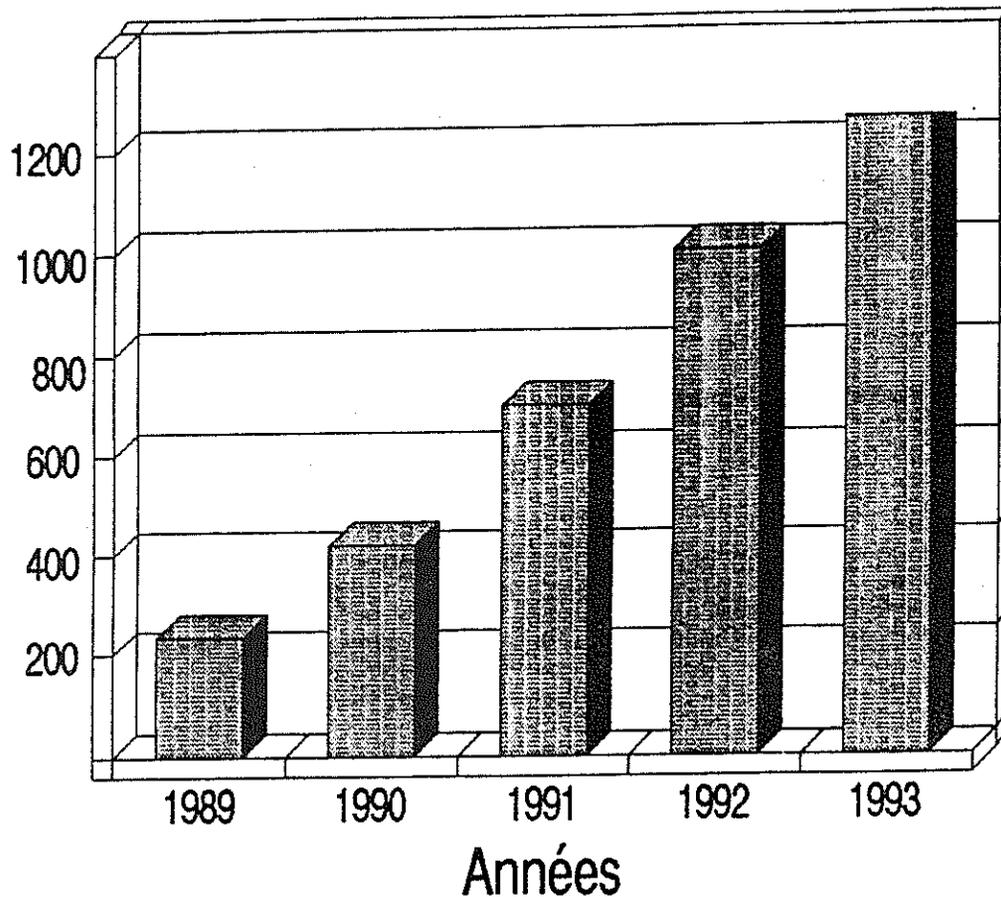
Les évaluations écrites reçues de la part des utilisateurs et utilisatrices des cliniques ont amplement souligné le professionnalisme et la qualité du service. Tous ces gens ont mentionné l'importance de maintenir ce service, qui répond à un besoin important.

Cette année, seulement deux personnes ont pu être engagées pour réaliser un tel projet. La charge devient de plus en plus lourde, en vue du grand nombre de bénévoles à encadrer, de commanditaires à solliciter et des personnes à recevoir. Il est donc souhaitable que le S.B.P. puisse compter l'an prochain à un meilleur soutien de la part de nos gouvernements, pour assurer la survie de ce service.

Sylvie Charbonneau

Cliniques d'impôt 89 - 93

C
O
N
S
O
M
M
A
T
E
U
R
S



Un contrat de dix millions de dollars pour l'usine d'ABB à Sherbrooke

La division Systèmes de Combustion de la société ABB, située à Sherbrooke, a obtenu un contrat d'une valeur de 10 millions de dollars pour la fabrication de trois chaudières. Les chaudières doivent être livrées d'ici le début de 1994 à la firme Ogden Martin, des États-Unis. « Notre capacité de livrer des produits de haute qualité selon les échéances requises a été un facteur déterminant dans l'obtention de ce contrat » a déclaré M. Rémi Gagnon, vice-prési-

dent et directeur général de l'usine à Sherbrooke.

Les chaudières sont destinées au projet Onondaga, c'est-à-dire la construction par la firme Ogden Martin d'installation qui comblera l'incinération de déchet et la production d'électricité, à Syracuse (New York). Le contrat a été obtenu à la suite d'un appel d'offres lancé par la Division Centrales électriques d'ABB située à Windsor (Connecticut), agissant comme principal fournisseur de la firme Ogden Martin.

Des emplois

« Ce contrat permettra de maintenir sensiblement le niveau d'emploi actuel de l'usine, c'est-à-dire près de 300 employés » selon M. Rémi Gagnon.

L'usine de Sherbrooke est spécialisée dans la fabrication de telles chaudières, qui sont destinées à différents

types de centrales thermiques. À l'heure actuelle, environ 85 % de la production est exportée, particulièrement aux États-Unis et dans le Sud-est asiatique.

ABB emploie quelque 3000 personnes dans plus de 35 établissements au Canada, et a un chiffre d'affaire annuel de l'ordre du milliard de dollars. Elle est active dans

plusieurs secteurs d'activités : la production, le transport et la distribution d'énergie, l'automatisation industrielle, les systèmes générateurs de vapeurs, la robotique, les instruments de mesure, les technologies de l'environnement, les télécommunications et les trains de hautes vitesses.

Marcelle Allain

Plus de 105 personnes de l'Estrie oeuvrant dans un groupe d'éducation populaire autonome ont participé à une manifestation à Québec le 16 avril dernier. Mobilisant au-delà de 1 800 personnes, la manifestation se voulait un moment pour signifier au gouvernement l'appui aux revendications du mouvement d'éducation populaire.

Photo : Daniel Thibault



Coopérative de travail
Infographie
de Sherbrooke

Traitement de texte - Curriculum vitae - Mise en page
Reconnaissance de caractères - Impressions au laser
Scanner - Formation - Consultation

Gina et Luc (819) 569-2435

Doit-on fêter en ce 1^{er} mai 1993 ?

Comme à chaque année, le 1^{er} mai nous ramène la fête des travailleurs et travailleuses. Cependant, depuis le début des années 1980, la situation politique, sociale et économique fait en sorte que cette fête ressemble beaucoup plus à un rallye de la déprime qu'à une réjouissance.

Bien sûr, il est important de se rappeler que depuis dix ans, les travailleurs et travailleuses ont vu une diminution de leur pouvoir d'achat, que le chômage a atteint des proportions catastrophiques puisqu'une personne sur quatre est présentement sans emploi, que les programmes sociaux et éducatifs que l'on s'est donné en tant que collectivité sont démembrés un à un, que les nouveaux moyens de production font régresser les conditions de travail... En somme, tout n'est pas rose et on se doit d'en parler.

Mais une fête, c'est avant tout un moment positif. Et lorsqu'on s'y arrête un peu, on se rend compte que le mouvement ouvrier a à son actif une foule de réalisations qu'il vaut la peine de fêter, particulièrement dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie et de travail qui ont connu, grâce aux luttes menées par le mouvement ouvrier, une formidable évolution.

Mémoire-mémoire dis-moi...

Rappelons-nous qu'au 19^e siècle, la semaine « normale » de travail variait entre 60 et 72 heures et que ce n'est qu'en 1885, face à la pression ouvrière, que le Gouvernement du Québec, pour la première fois, légiféra dans le domaine du travail pour fixer l'horaire normal de travail en usine à 10 heures par jour et 60 heures par semaine. C'est aussi grâce à cette loi qu'on tenta de mettre fin à l'exploitation des enfants en interdisant l'embauche des garçons de moins de 12 ans et les filles de moins de 14 ans. C'était là un gain majeur. Mais malgré cette loi, les conditions de travail restaient déplorables : aucun salaire minimum, aucune sécurité d'emploi, aucune norme de protection quant à l'exécution du travail. Un exemple parmi tant d'autres : à la fin du siècle dernier, le personnel de plusieurs manufactures devait payer, à même leur maigre salaire, le chauffage et l'éclairage de leur usine. Cette loi, qui peut paraître dérisoire aujourd'hui, allait donner une impulsion nouvelle au mouvement ouvrier puisqu'il avait, pour la première fois, obligé le gouvernement à agir.

Par la suite, plusieurs lois régissant les conditions de vie et de travail furent arrachées au gouvernement grâce à de longues luttes du mouvement ouvrier. Pensons par exemple à la première loi sur les accidents du travail au Canada qui fut adoptée au Québec en 1909, la première loi sur le salaire minimum en 1919, la loi des pensions de vieillesse en 1936, la loi sur l'assurance-chômage en 1940, les allocations familiales en 1945, le droit à une semaine de vacances annuelles payée en 1946, la loi sur l'assurance-maladie en 1970 ou la loi sur la santé et la sécurité du travail en 1979.

Ne pas s'arrêter

Ce sont là de bonnes raisons (et il y en a beaucoup d'autres) de fêter le 1^{er} mai, car ce sont des exemples illustrant que les luttes du mouvement ouvrier, qui furent souvent pénibles et longues, ont donné des résultats. Il faut en effet être conscient que ces améliorations n'ont jamais résulté de cadeaux provenant de nos dirigeants : elles ont été arrachées de peine et de misère.

Bien sûr, nous sommes encore loin de la perfection et les dix dernières années ont contribué à faire reculer les conditions

de vie et de travail de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses (sans oublier les sans-emploi). Mais l'histoire nous enseigne que si le mouvement ouvrier se solidarise et qu'il est prêt à lutter pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, le retour du balancier ne se fera pas attendre très longtemps. Pensons à la grande crise des années 30, où les revenus ont baissé en moyenne de 40 % et le chômage a atteint des niveaux records. Le mouvement ouvrier a réussi par la suite à faire des gains sans précédent au cours de l'histoire.

Alors, en ce 1^{er} mai 1993, il faut bien sûr penser à la dure réalité que nous devons vivre quotidiennement, aux coupures de toutes sortes dans nos acquis, à l'appauvrissement de l'ensemble de la population. Mais une fois ce moment de réflexion passé, profitons-en pour fêter l'incroyable pas de géant que les travailleurs et travailleuses du Québec ont fait faire à ce pays et donnons-nous l'énergie nécessaire afin que la justice sociale soit de nouveau au programme.

Oui, nous avons de bonnes raisons de fêter...

Roch Lafrance

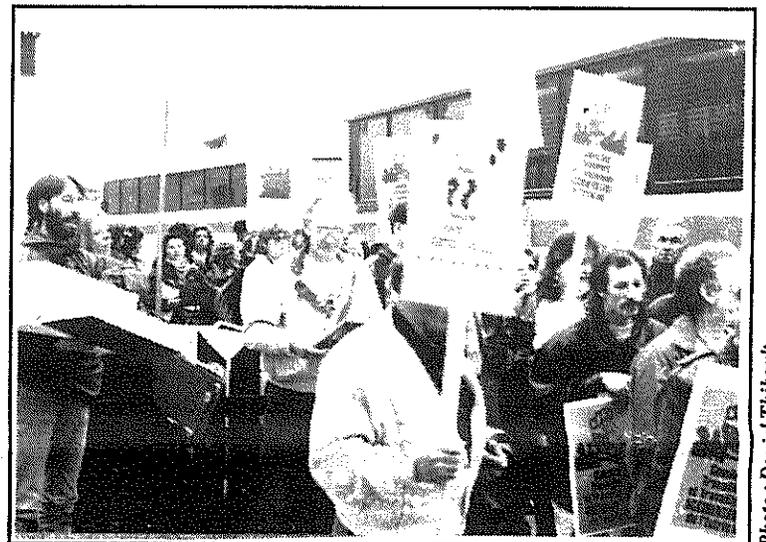


Photo : Daniel Thibault

Fêter en manifestant ?

Et les travailleuses...

Le marché du travail a été passablement transformé dans les cinquante dernières années. L'industrialisation de l'économie québécoise (comme dans bien des pays) et l'augmentation de la présence des femmes travaillant à l'extérieur de la maison (50 % des femmes participent au marché du travail) en sont des facteurs de première importance. Est-ce que ces modifications dans l'organisation du travail ont amélioré les conditions de travail des femmes de tous les secteurs ?

Le comité femmes du Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie (CTTAE) a reçu, le 30 mars dernier, Madeleine Parent, fervente militante du milieu syndical et féministe. Depuis 55 ans, elle consacre toutes ses énergies à l'amélioration des conditions de vie des travailleuses au Québec.

Les travailleuses du secteur public

Les conditions de travail des travailleuses du secteur public (enseignantes, infirmières, administratrices, etc.) se sont bien améliorées depuis 50 ans. Les gains des femmes travaillant dans ce secteur marquent de grandes améliorations des conditions de travail. Nous n'avons qu'à penser aux gains réalisés en ce qui concerne les salaires, les congés de maternité, les vacances, etc...

Ces victoires respectables des travailleuses ne leur ont pas été données sans de chaudes luttes. L'organisation syndicale des travailleuses du secteur public, a souvent donné le pas à l'ensemble du mouvement ouvrier pour faire des gains légitimes.

Les travailleuses du secteur privé

Il semble que pour la majorité des femmes qui travaillent

dans le secteur privé (textile, chaussure, grands magasins, etc.), l'amélioration des conditions de travail a été très faible.

Il est bien certain que nous ne faisons plus travailler des jeunes filles de 12 ans dans les entreprises, mais dans ce secteur d'emploi, les salaires gravitent encore autour du salaire minimum (5,70 \$ de l'heure). De plus, les vacances sont plutôt rares, les congés de maternité sont réduits tandis que les accidents de travail sont plus fréquents. Aussi, le travail au noir, emprisonne bien des femmes qui sont rémunérées à la pièce, c'est-à-dire sans congés, ni salaire minimum, ni compensation en cas d'accidents de travail.

Des solutions à notre portée

Pour le comité femmes du CTTAE, les conditions de travail des femmes du secteur privé ne sont plus adéquates aux conditions minimales de qualité de vie que l'on doit donner aux travail-

leuses. La voie de femmes est celle de la lutte politique afin d'inciter le gouvernement du Québec à ouvrir ce dossier et à enquêter publiquement sur ces conditions. Il faut abolir la notion de travail à la pièce (primes de production), donner accès à la syndicalisation plus simple et hausser le salaire minimum à un niveau décent.

L'amélioration des conditions de travail des femmes du secteur privé se fait très lentement (seulement 10 % de ces travailleuses sont syndiquées), et les travailleuses du secteur public doivent contrer les sévères attaques du gouvernement. Les coupures et les gels de salaires (encore dernièrement annoncés par le gouvernement du Québec) minent l'avancement des conditions de travail de l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

Selon Mme Madeleine Parent, et les femmes du CTTAE, il est essentiel que les syndicats et les groupes populaires allient

leurs forces pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous au Québec. Syndiqués, non-syndiqués, chômeurs ou assistés, nous devons tous nous unir pour briser le cercle vicieux de l'éclatement social. Nous sommes les seuls artisans du changement, et ensemble nous viendrons à bout du travail opprimant.

Philippe Poisson



Photo : Philippe Poisson

Madeleine Parent, fervente militante du milieu syndical et féministe depuis 55 ans.

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Avez-vous toujours droit à un préavis si votre employeur vous congédie ?

Faits :

Un employé, commis au comptoir des fruits et légumes, fut congédié à la suite de plusieurs avis écrits et de deux suspensions pour négligences au travail, (notamment le défaut de placer les denrées périssables au réfrigérateur et la mauvaise tenue des comptoirs).

Le commis était à l'emploi du magasin d'alimentation depuis 1978 à temps partiel et fut promu à temps complet en 1983.

Question :

Pensez-vous qu'un employeur peut congédier sur-le-champs son employé ?

Décision :

L'action de l'employé fut rejetée.

Motifs :

La loi sur les normes du travail prévoit l'obligation pour l'employeur de donner un préavis de congédiement à défaut de quoi il paie une indemnité compensatrice.

Pour avoir droit au préavis, le salarié doit justifier d'au moins trois mois de service continu chez le même employeur. Cependant la loi prévoit que dans les cas de fautes graves, le salarié n'a plus droit au préavis et l'employeur peut le congédier sur-le-champs.

Qu'est-ce qu'une faute grave ? La répétition d'actes de moindre importance malgré des avertissements sérieux constitue une faute grave. Dans le cas soumis, l'accumulation de négligences a constitué une inconduite grave justifiant le congédiement sans préavis, ni indemnité compensatrice.

Me Micheline Plante

Le droit au travail

Une question de droits et libertés

Dans le cadre de la Journée internationale de travailleurs et travailleuses, la Ligue des droits et libertés (Estrie) désire rappeler l'existence du droit au travail tel qu'énoncé par la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976).

L'exercice des droits et libertés se fait difficilement dans les populations pauvres et à petits salaires. Il se fait encore plus difficilement chez les sans-emplois. La participation de tous et toutes au marché du travail engendre la vie associative et elle favorise la prise en charge des droits et libertés de chaque individu.

Parmi les droits à conquérir, il en reste un, qui, dans le contexte de nos sociétés à économies de marché, mérite une attention des plus particulières : il s'agit du droit au travail. Cette attention se justifie, d'autant plus que notre système économique n'arrive plus à garantir des taux de chômage acceptables et un accès libre et ouvert au marché du travail.

Le droit au travail n'est pas un droit reconnu par l'une ou l'autre des chartes (canadiennes ou québécoises) qui nous gouvernent. Le Canada (et le Québec) a cependant adhéré en 1976 au Pacte international relatif aux droits économiques et culturels. Ce pacte, bien que disposant d'articles sur le droit au travail, ne constitue pas pour les gouvernements une obligation. Il ne crée pas pour les personnes un droit. Ce pacte a un caractère incitatif pour les gouvernements.

Pourquoi réclamer le droit au travail ?

Parce que le travail est une donnée de l'existence;

Parce que nos sociétés modernes se sont érigées en primant l'économique;

Parce que le travail est le lien qui nous unit à l'économique;

Parce que le travail conditionne le rapport que nous entretenons avec la société.

Quand ce rapport est brisé, comme il l'est pour près d'un million de Québécois et Québécoises, il est juste de poser la question du droit au travail. D'autant plus que la reprise de l'économie n'offre plus de garanties de la croissance de l'emploi.

L'évolution des taux de chômage des individus depuis 25 ans fait apparaître une situation qui porte à penser que les différentes reprises économiques depuis 1966 constituent dans les faits une absence de croissance dans l'emploi.

Le tableau suivant illustre bien le phénomène en question :

Année ..	Taux de chômage
1966	3,6 %
1971	5,2 %
1981	7,1 %
1986	10,6 %
1991	12,0 %
1992	13,0 %

Il ressort clairement que les reprises économiques n'arrivent plus à récupérer les emplois perdus, ni à absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. De plus, lors des reprises économiques, les entreprises préfèrent soit s'automatiser soit

s'informatiser pour faire face aux nouvelles conditions de production de biens et services. En fait, pour plusieurs, la croissance tend à supprimer plus d'emplois qu'elle n'en crée, et surtout, des emplois permanents qualifiés.

Prises dans leur ensemble, les reprises économiques des 25 dernières années ne suffisent plus à la tâche, et il est probable qu'elles ne suffiront plus jamais.

L'orientation que prend la gestion de l'économie et du marché du travail fait en sorte qu'elle exclut des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs. Même si elles étaient toutes compétentes et employables, ces personnes ne trouveraient pas preneur sur le marché de l'emploi.

Cette exclusion est une atteinte aux droits à la dignité et à une vie décente que le travail procure. Cette exclusion est contraire à l'esprit d'une société juste. Cette exclusion appelle un correctif : le droit au travail.

À défaut de la reconnaissance d'un tel droit, la majorité devra se résigner à payer de plus en plus pour ceux et celles qu'elle exclut présentement par son refus de partager le travail et de redistribuer les revenus.

1. Le taux de chômage est considéré comme un bon indicateur de la conjoncture générale de l'emploi.

Source : Statistiques Canada

André Roux
Ligue des droits et libertés
(Estrie)



Conseil des
travailleurs et
travailleuses de
l'Estrie
C.T.E.



Syndicat Professionnel
des Infirmières
et Infirmiers de l'Estrie



Syndicat de l'enseignement
de l'Estrie

1er Mai Journée internationale des Travailleurs et Travailleuses

LA JUSTICE SOCIALE PAR LA SOLIDARITÉ

- Une fiscalité équitable
- C'est normal -
- Le maintien des programmes sociaux
- C'est vital -
- Des emplois de qualité
- C'est un droit -



Sylvie Tremblay & Hélène Pedneault

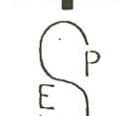
INVITATION

Soirée socio-culturelle

- Intervention de travailleurs et travailleuses
- Lectures de textes
- Spectacle

Quand: Samedi 1er Mai
Où: Bar Le Magog
Heure: 20h30
Coût: 8,00\$

FESTIVAL
NATIONAL DU
LIVRE



SOLIDARITÉ
POPULAIRE
ESTRIE



Carrefour
de Solidarité
Internationale

Après sept mois de grève, 20 % d'augmentation

Sept mois jour pour jour après le début de leur grève, la trentaine de travailleuses et de travailleurs de la Résidence Le Monastère, à Sherbrooke, un centre d'accueil privé pour personnes âgées, ont mis fin au conflit et accepté les termes d'une entente de quatre ans.

Pour ce syndicat FAS-CSN, il s'agit d'une importante victoire sur des propriétaires particulièrement voraces qui n'avaient aucun respect pour leurs employées et qui étaient en demande sur la majorité des articles de la convention collective.

Dès le début du conflit, les propriétaires avaient déclaré aux médias que cette grève ne pouvait durer longtemps. Mais, bien appuyées par le Conseil central de l'Estrie, les syndicats de la FAS et de la CSN, les em-

ployées ont obtenu la bonification de plusieurs articles de la convention collective, ainsi que des hausses salariales de 20 %, ou 1,40 \$ l'heure, au terme du contrat de travail. Avec cette augmentation, le salaire minimum à la résidence est porté à 7,65 \$ l'heure.

Les salariées ont également obtenu quatre congés de maladie (elles n'en possédaient aucun avant le conflit), une assurance collective assumée entièrement par l'employeur et la formation d'un comité de travail pour tenter de solutionner les problèmes qui se posent en cours de convention. En outre, elles ont obtenu une clause qui empêche les propriétaires de travailler dans l'établissement.

Tiré de Nouvelles CSN,
26 février 1993



Les employé-es de la Résidence Le Monastère posant fièrement sur leur ligne de piquetage, au début du conflit, l'été dernier.



Stowe Woodward à Sherbrooke 22 travailleurs contre une multinationale

Depuis 1978, les 22 travailleurs de Stowe Woodward, membre de la loge 922 de l'Association internationale des machinistes, ont fait deux grèves et subi un lock-out. Les relations de travail, ce n'était donc pas le fort de cet employeur. Il ne faut peut-être pas s'en surprendre puisque l'entreprise appartient à British Tire and Rubber (BTR). Cette multinationale fait actuellement l'objet d'un boycott international, à cause entre autre, de ses pratiques anti-syndicales et pro-apartheid en Afrique du Sud.

La bas, on fait référence à BTR par les mots Blood, Tears, Repression (sang, larmes et répression).

En plus de refuser la majorité des demandes syndicales dans les présentes négociations, la compagnie tentait, depuis quelques années, d'implanter des politiques abusives. Qu'il suffise de mentionner la « politique sur l'usage de l'alcool et les drogues » qui s'ingère dans la vie privée, permet des fouilles systématiques, et impose des tests dès qu'il y a soupçon quelconque de la part d'un dirigeant de l'entreprise.

L'haleine d'un travailleur peut constituer un soupçon justifiant une demande de test !

C'est donc autant pour amener la compagnie à faire preuve de plus de respect, que pour obtenir gain de cause dans leurs demandes, que les travailleurs sont sortis en grève le 25 janvier dernier. Ils sont de retour depuis le 8 février ayant obtenu le retrait de la « Politique » en question et la mise sur pied de rencontres mensuelles pour établir un meilleur climat de travail.

Tiré de « Le monde Ouvrier »,
février-mars 1993.

Oui au droit de se syndiquer

N'en déplaise à l'administration de l'Université de Sherbrooke, l'employeur des professionnelles et des professionnels de la recherche est bel et bien l'université et non le professeur-chercheur. En conséquence, ce personnel a le droit de se syndiquer. Telle est la décision rendue par M. Marc Brière, juge au Tribunal du travail, le 29 janvier 1993. « Cette décision est une victoire très importante pour les quelque 150 professionnelles et professionnels de la recherche qui pourront enfin joindre les rangs de la CEQ. Elle constitue un précédent qui vient renforcer l'espoir de leurs 600 collègues de recherche de l'Université Laval à Québec qui ont aussi déposé une requête en accréditation », affirme la présidente de la FPPCU-CEQ, Carole Demers.

Rappelons les faits

En juin 1990, l'Association du personnel administratif et professionnel du l'Université de Sherbrooke, affiliée à la CEQ, déposait au Bureau du commis-

saire général du travail une requête en accréditation au nom des professionnelles et des professionnels de la recherche de cette institution universitaire. Il y eut 13 jours d'auditions au cours desquelles le procureur syndical Pierre Thériault, avocat de la CEQ, a demandé à la commissaire Sygne Rouleau de déterminer qui, d'un professeur-chercheur ou de l'université était l'employeur des personnes travaillant à la recherche. Au printemps de 1992, la commissaire Rouleau rendait sa décision à l'effet que l'employeur des personnes visées par la requête est le professeur-chercheur. Avec une telle décision, la syndicalisation de ce personnel devenait, à toutes fins utiles, impossible.

La cause fut portée en appel devant le Tribunal du travail au printemps de 1992

Dans une décision de 42 pages, le juge Brière reconnaît que « le concept d'entreprise, dans sa vitalité économique et dans sa réalité juridique en droit

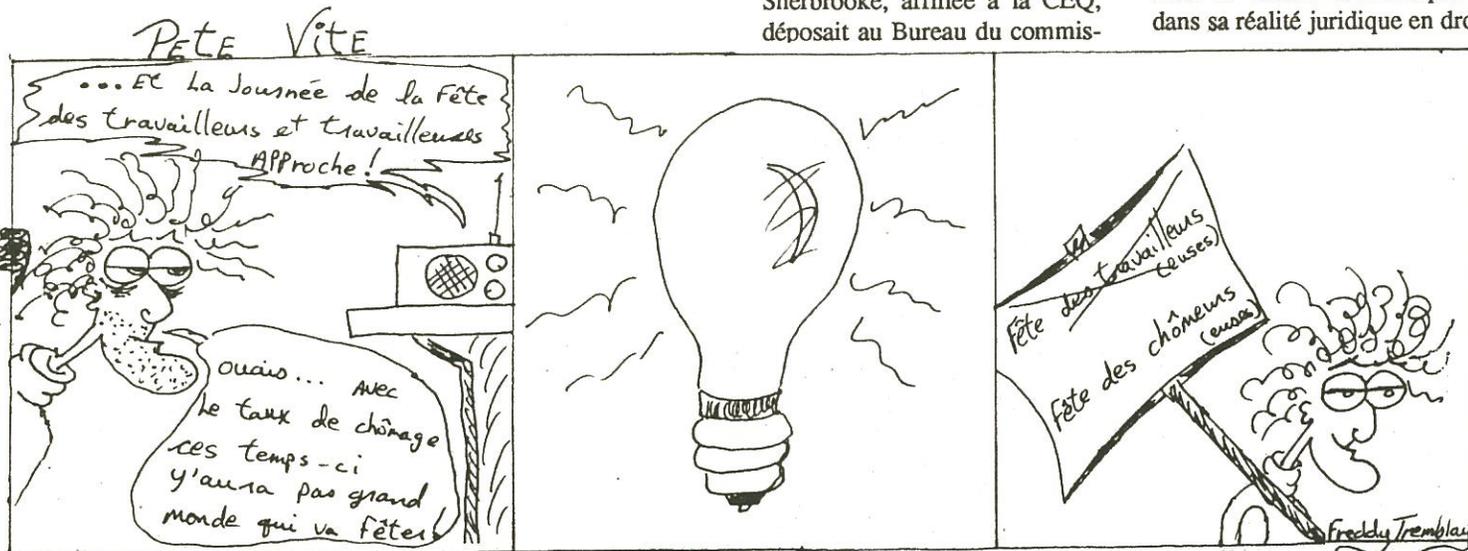


Carole Demers
présidente de la FPPCU

et relations de travail, est au coeur même du présent litige ». Il ajoute que c'est le mode particulier de financement des projets de recherche qui leur confère leur caractère éphémère et non la recherche qui est, elle « aussi permanente que l'enseignement ». La difficulté, de poursuivre le juge dans sa décision, c'est que l'employeur délègue ici une partie importante de ses pouvoirs de gérance, non pas à des cadres, mais à des salariés. « Nier à ces travailleurs précaires le statut de salariés de l'Université, ce serait en réalité leur nier toute possibilité efficace de jouir de leurs droits collectifs de négociation de leurs conditions de travail. »

Pour ce motif et bien d'autres, le juge a déclaré que l'employeur des personnes visées par la requête en accréditation de l'Association des professionnelles et des professionnels de la recherche est l'Université de Sherbrooke et qu'elles ont droit de se syndiquer.

Nicole de Sève
Nouvelles CEQ



Postes en coopération internationale

Être coopérante, coopérant avec CUSO

Conditions

CUSO est un organisme non gouvernemental, à but non lucratif, qui contribue à créer et développer des liens de solidarité internationale entre organismes du Canada et du Tiers monde qui travaillent pour la justice sociale. Les coopérantes et coopérants canadiens-nes, en se joignant au travail de partenaires du sud, jouent un rôle primordial pour bâtir ces liens.

TRAVAILLEURS EN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE TANZANIE 5271

Réservé à un couple

Le projet, relié au ministère de la culture et à l'Université de Dar es Salaam, vise à améliorer les conditions des habitants de la région de Lugaba Ward.

Il s'agit de développer des entreprises familiales et des initiatives communautaires. Les travailleurs en développement communautaire tanzaniens sont impliqués dans le projet depuis ses débuts.

Les deux coopérants doivent avoir une expérience de travail communautaire. Un des deux postes nécessite une formation et une expérience en administration dans la gestion de micro entreprises, l'autre requiert une expérience de travail auprès des femmes.

CONSEILLER EN COOPÉRATIVE MOZAMBIQUE 5439

L'Union de Chilmoio regroupe 4 coopératives agricoles, soit 60 familles. Chaque famille est propriétaire d'un lot et a accès à des équipements et des services de transport grâce à l'Union.

Les objectifs de l'Union de Chilmoio sont d'augmenter la production agricole et la capacité de commercialisation, de faciliter l'accès aux semences et aux équipements, et de renforcer le mouvement coopératif. Dans un second temps, l'Union développera un effort d'éducation, d'alphabétisation et de formation technique.

Le coopérant assurera la conception et la mise en place d'un système d'administration et d'organisation financière; il assurera la formation des employés du bureau et développera un plan pour améliorer l'autonomie financière. Il assurera la réalisation d'une étude de besoins. Fournira une formation en agriculture pour augmenter la capacité de production.

ce poste requiert une formation en agronomie et quelques années d'expérience en administration de petite entreprise agricole.

FORMATRICE SPÉCIALISÉE EN ÉDUCATION DES ADULTES PÉROU

L'«École rurale andine» (ERA), située à Cajamarca, a été créée en 1990 et travaille à la formation de promoteurs et promotrices membres d'organisations paysannes. L'ERA vise la formation interdisciplinaire d'hommes et de femmes du milieu payan engagés dans le développement des vallées du nord des Andes. Cette formation a pour perspective le développement durable qui passe par la participation et l'organisation communautaire. L'ERA favorise aussi la recherche et la création de méthodes et de matériel d'éducation.

La personne coopérante devrait être une femme (à ce jour, l'école manque de femmes professionnelles) et avoir une expérience de travail en formation des adultes; si possible avec des paysannes ou, au moins, avec des femmes. La coopérante devra travailler avec un groupe de quelque 30 dirigeantes paysannes et de le coordonner. La coopérante devrait avoir une expérience de travail ou une connaissances en analyse selon le genre;



DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE FEMMES ZAMBIE 5411

Cinci Wa Babili est une organisation non gouvernementale de Zambie, qui oeuvre dans le domaine agricole (commercialisation et transport). Cinsi a aussi mis sur pied un programme orienté sur le développement des femmes, qui connaît quelques difficultés. Cinci compte sur l'appui d'une coopérante pour l'aider à remplir son mandat auprès des groupes de femmes locaux.

La tâche majeure est de définir une méthodologie pour le programme, qui donnera une base de départ au travail; il faut faire la promotion du programme de développement des femmes au sein de Cinci.

La coopérante devrait avoir quelques années d'expérience en développement communautaire ou éducation aux adultes, de préférence une expérience auprès de groupes de femmes. Une capacité d'analyse de genre est importante.

PLANIFICATEUR EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL MOZAMBIQUE 6515

La Commission Nationale de l'Environnement vise à soutenir des projets de gestion de l'environnement. De création récente, la Commission veut se doter d'une structure qui lui permettra de jouer un rôle de coordination des politiques de gestion de l'environnement et de renforcer ces politiques.

Le ou la coopérant(e) devrait avoir une formation en sciences de l'environnement et une expérience en administration et coordination de programmes. Une expérience en éducation des adultes ou formation professionnelle est aussi nécessaire.

COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES NICARAGUA 5420

La Fédération nationale des coopératives (FENACOO) est le mouvement coopératif le plus en vue du Nicaragua, et regroupe environ 88,000 familles oeuvrant dans l'agriculture et l'élevage. Cette fédération a appuyé ses membres à plusieurs niveaux (légalisation des titres de propriété foncière, crédit agricole). Depuis 1992, les efforts portent sur la commercialisation dans le cadre des nouvelles politiques économiques au Nicaragua, notamment dans le contexte du libre-échange. Le ou la coopérant(e) aidera à développer la commercialisation des produits agricoles de façon réaliste, progressive et organisée.

Le ou la coopérant(e) doit avoir un diplôme en économie, en marketing ou en administration et deux ans d'expérience en commercialisation, de préférence dans les produits agricoles. Des aptitudes à la coordination sont essentielles.

Le salaire offert permet de couvrir le coût de la vie dans le pays hôte. CUSO absorbe les frais de transport, d'assurance vie de maladie et procure divers avantages sociaux. Les possibilités pour les couples avec enfants sont plus restreintes. Les critères professionnels et d'expérience applicables aux postes sont définies par les partenaires des pays hôtes.

CONSEILLER EN PRODUCTION PORCINE LAOS 5228

Bien qu'il ait créé un élevage national de porcins de race pure, le Laos n'a pas pas de spécialistes pour assurer la recherche et la formation sur les races locales et hybrides. Le porc constitue une source importante à la fois de

nourriture et de revenu pour les familles rurales, et l'amélioration des espèces et des pratiques d'élevage est capitale. Le ministère de l'Élevage et de la Médecine vétérinaire a lancé un projet d'amélioration des races locales et hybrides auquel sera associé le coopérant. Ce dernier fera partie de l'équipe chargée du projet et participera à tous les aspects de la mise en oeuvre. Il devra passer un certain temps au centre d'expérimentation et se déplacer dans les différents villages.

Le ou la coopérant(e) doit avoir un diplôme de premier cycle en agriculture avec concentration en zootechnie, élevage ou génétique animale et au moins deux ans d'expérience. Aptitudes dans la sélection, reproduction et amélioration génétique des races hybrides, surtout les porcins. Bonne compréhension des systèmes agricoles et intégration des espèces animales et végétales.

INGÉNIEUR CIVIL - SYSTEMES D'AQUEDUCS PÉROU 5432

L'Institut de santé Hugo Pesce (INSAHP), association à but non lucratif, a entrepris un projet d'assainissement de l'environnement urbain dans un des plus grands quartiers pauvres de la banlieue de Lima. Ce travail se fait avec la collaboration croissante de divers organismes, dont la municipalité et le ministère de la santé, ainsi que des organismes non gouvernementaux. Ce travail requiert un ingénieur qui travaillerait concrètement à trouver des solutions aux problèmes d'hygiène publique et hydriques du quartier.

Le ou la coopérant(e) dirigera l'évaluation des divers systèmes d'entreposage et de distribution de l'eau, des réseaux d'égoût en place et des pratiques d'élimination des déchets. Il ou elle sera responsable de la mise au point d'ateliers d'éducation populaire destinés à sensibiliser la population.

ÉDUCATEUR EN ADMINISTRATION AUPRES DES PAYSANS PÉROU 5427

La Fédération Régionale Agricole de Piura et Tumbes (FRADEPT) a été créée au début des années 1970 pour défendre les droits des paysans. La Fédération a remporté des succès remarquables dans la négociation des prix payés aux producteurs agricoles. Elle cherche à améliorer les méthodes de production et de commercialisation des produits agricoles locaux. Elles est à la recherche d'un coopérant pouvant l'aider à concevoir et à mettre en oeuvre un programme de formation en gestion et administration.

Le ou la coopérant(e) devrait avoir au moins trois ans d'expérience en tant que conseiller et formateur auprès de micro-entreprises.

D'AUTRES POSTES SONT AUSSI OFFERTS. POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ CUSO QUÉBEC, 1600 DE LORIMIER, BUREAU 380, MONTRÉAL, QUÉBEC, H2K 3W5. TÉLÉPHONE : 514 528 8465. TÉLÉCOPIEUR : 514 528 1750.

Stage mali versus démocratie

Partenariat

Partis au Mali depuis le 16 janvier jusqu'au 13 mars 1993; nous sommes neuf étudiants et étudiantes en Techniques de travail du Collège de Sherbrooke, ainsi qu'un accompagnateur et une accompagnatrice, qui avons vécu une expérience enrichissante sur cette terre d'Afrique de l'ouest. Le stage fut parrainé par le Carrefour de solidarité internationale et l'Agence canadienne de développement internationale. L'organisme qui nous a accueilli est l'Association Kilabo situé à Bamako la capitale du MALI. Cette association non-gouvernementale est responsable de divers projets de développement tels les cultures maraîchères qui ont l'appui financier et technique de L'A.C.D.I. par le biais du C.S.I.

Stage d'intervention

Notre but en tant qu'étudiants et étudiantes était de nous sensibiliser aux réalités quotidiennes de la culture malienne que se soit aux niveaux politique, économique, social, idéologique et culturel. Notre séjour nous a également permis d'effectuer un stage d'intervention de cinq semaines dans divers organismes de Bamako; tels le Projet sida qui est du Programme national de lutte contre le sida, l'Association malienne pour la protection et la promotion de la famille, ENDA tiers-monde qui intervient avec les jeunes de la rue, L'AMAL-DEME qui s'occupe des enfants aux prises avec des problèmes d'handicaps intellectuels, et enfin, L'hôpital Gabriel Touré qui

est l'un des deux grands hôpitaux de Bamako où des visites des patients étaient faites. Ces stages furent très intéressants sur le plan des échanges idéologiques, aux diverses techniques d'interventions qui ne sont pas totalement les mêmes que les nôtres, mais bien adaptées à la réalité malienne.

Procès crime de sang

Au début de notre séjour, ce qui a retenu notre attention et celle de la population, est le procès de l'ancien président Moussa Traoré, accusé d'être responsable de la mort de plus de deux cents personnes (mais l'on en compterait plus de quatre cents) lors des événements de janvier et mars 1991 au Mali. Ces meurtres eurent lieu lors des manifestations du mouvement étudiant et de l'Union nationale des travailleurs maliens, qui revendiquaient de meilleures conditions de vie et de travail. Sous les ordres du président Traoré, la police militaire a fait feu sur tout ce qui bougeait à Bamako. Dans notre quartier le Badialan 1, les gens nous ont raconté ces tueries qu'ils et elles se souviendront toute leur vie. Enfin, le jugement a été prononcé le 19 février 1993, le condamnant à mort ce qui a provoqué une controverse dans la partie civile et militaire. Le Mali vit donc un débat de longue haleine qui s'échelonne un bon bout de temps encore...

En voie de démocratisation

Le Mali obtient son indépendance le 22 septembre 1960. A-

près le régime de Modibo Kéita (1960-68), survient celui de Moussa Traoré en place depuis

(2ième tour), il faudra attendre les élections présidentielles de mars et avril 1992 pour se faire



Photo : Sylvain Janvier

Une des réalités quotidiennes de la femme malienne.

le 19 novembre 1968 qui à la suite d'une insurrection populaire parachevée par un coup d'état militaire s'effondre le 26 mars 1991. Le Parti unique au pouvoir, L'Union Démocratique du peuple malien et les organisations qui lui étaient affiliés ont été dissoutes. Le pouvoir passant aux mains du Comité de transition pour le salut de peuple, le général Amadou Toumani Touré est venu au pouvoir provisoirement pendant quatorze mois jusqu'au 8 juin 1992. Pendant ce temps, quarante-huit partis politiques se sont constitués et ont obtenu une reconnaissance juridique. Avec l'institution de la 3ième République, ces partis politiques encore jeunes, ont eu l'occasion de s'affronter lors des élections municipales du 19 janvier 1992 et législatives du 23 février 1992 (1^{er} tour) et le 8 mars 1992

une idée plus précise du poids et de l'implantation réel de chacun de ces partis politiques.

Le pouvoir passe au main du nouveau Président de la 3^e République du Mali, M. Alpha Oumar Konaré qui est en fonction depuis le 8 juin 1992. Depuis 10 mois, le nouveau gouvernement est au prise avec une lourde tâche de négociation avec la Banque mondiale et les Programmes d'ajustements structurels ainsi que de rembourser les victimes des crimes de sang de l'ancien régime Traoré, ensuite vient les besoins légitimes des institutions, fonctionnaires, travailleurs et travailleuses etc. Le mouvement étudiant qui a manifesté sa ferme intention d'obtenir pleine satisfaction face à ses revendications et particulièrement d'obtenir l'équivalent de 170 \$ par session en bourse d'étude pour recourir à divers be-

soins vitaux tels le logement et la nourriture pour les étudiants et les étudiants maliens.

La réalité des femmes

Dans le processus de démocratisation, les femmes veulent avoir un rôle plus important au sein même de toutes les décisions, une meilleure reconnaissance face à leur statut et recourir à des emplois qui sont généralement pris par des hommes. Il existe une coopérative de femmes qui fait le recyclage de déchets reconvertis en compostage. Un revue verra le jour d'ici peu qui traitera de la condition féminine au Mali. Les femmes représentent 51 % de la population du Mali, elles n'ont pas la partie facile, même si elles sont des piliers de la vie sociale et économique, elles sont confinées à toutes les tâches ménagères, préparer les repas 3 fois par jour, s'occuper des enfants, faire la lessive et la vaisselle. Dans les campagnes les travaux sont pénibles, une bonne partie du temps les femmes sont occupées au décorticage et à la mouture des céréales. Elles doivent aussi faire leur part pour approvisionner la famille et collaborer aux travaux champêtres du mari. Enfin, une réalité qui se doit d'être changée dans les traditions déjà établis, l'homme se doit de réagir positivement face au vécu de la femme malienne dans le nouveau contexte qui se dessine à l'horizon, car il y en va de leur avenir à tous et à toutes.

Sylvain Janvier
stagiaire T.T.S.
du Mali 1993

La collaboration avec le Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke

Le Carrefour de solidarité internationale (CSI) de Sherbrooke est un regroupement d'une quinzaine d'organisations non-gouvernementales (O.N.G.) de coopération internationale, autant d'éducation que de coopération, basée en Estrie. Le CSI coordonne les activités d'éducation des ces ONG dans la région.

Mis sur pied en 1976, le CSI concentre ses activités dans trois secteurs : appui technique et financier pour des projets dans le tiers-monde, sensibilisation du public de la région aux défis du développement outremer pour les jeunes de l'Estrie.

L'entente CUSO Québec - CSI

C'est en partie cette expertise du CSI en éducation et en formation qui a amené le CSI et CUSO Québec à collaborer. Mais ce n'est pas tout. Selon François Faucher, du CSI, qui fut coopérant plus de 15 ans au Pérou, c'est aussi parce que la région de l'Estrie, principalement sous l'impulsion de l'Université de Sherbrooke, est une véritable pépinière de coopérants.

Alors les gens de CUSO et du CSI se sont rencontrés et se sont dits qu'au lieu d'afficher

des postes dans les journaux, ils pourraient tout aussi bien chercher dans le réseau CSI les personnes intéressées à aller travailler dans les pays du Sud. Ce qui fut fait ! « De cette manière, de dire François Faucher, les liens s'établissent plus facilement. Tout simplement parce que nous connaissons les personnes à qui nous nous adressons, puisque nous connaissons leurs groupes d'origine. Évidemment, il s'agit d'une présélection et nos candidats ne deviennent pas toujours coopérant, mais lorsqu'ils sont sélectionnés, nous savons qu'ils seront des coopérants plus sensi-

bles aux véritables problèmes du Sud. »

Les nouvelles orientations de CUSO ne sont pas étrangères à ce type de coopération. CUSO se veut maintenant partie d'une vaste alliance pour le changement social, alliance qui se manifeste autant dans le choix des partenaires du Nord que ceux du Sud. « C'est pourquoi CUSO favorise les réseaux qui proposent le changement, précise François Faucher. En recrutant dans ces réseaux au Nord et en allant travailler dans ces réseaux au Sud, les chances de succès sont maximisées. Il nous faut agir

ainsi parce que le contexte général actuel de la coopération est en pleine transformation. Pour les pays riches, c'est de plus en plus business; l'argent gouvernemental sera donc de moins en moins disponible pour les projets appuyant le changement. Sur qui ce changement au Sud devra-t-il donc s'appuyer ? Nous croyons que ce sera sur les groupes qui proposent le changement dans les pays riches. C'est déjà ce que nous faisons. »

Tiré de Le Solidaire,
novembre 1992

Médias

La concentration des médias

« Contrairement aux autres médias, la presse écrite n'est pas réglementée par une agence gouvernementale et elle appartient essentiellement à des intérêts privés. Comme dans la plupart des pays occidentaux, la concentration de propriété est très forte et augmente continuellement au Québec »

Groupes	% tirage
Québecor	45,0
Journal de Montréal	
Journal de Québec	
Power corp.	32,7
La Presse	
La Tribune	
La voix de l'est	
Le Nouvelliste	
Hollinger/Unimédia	19,4
Le Droit - Le Soleil	
Le Progrès du Saguenay	
Indépendants	2,8
Le Devoir	

Pour la région de Sherbrooke, l'hebdo La Nouvelle de Sherbrooke appartient au groupe Power corp., alors que le quotidien The Record ainsi que l'hebdo Le Progrès de Magog sont sous le contrôle de Québecor.

« Peut-on croire encore à la démocratisation des médias ? Bien qu'un tel projet paraisse plein d'embûches, on n'a pas vraiment d'autre choix que d'y croire; la qualité de vie démocratique de la société toute entière en dépend ».

Tiré de
Les Médias Québécois par
Marc Raboy,
Gaétan Morin éditeur
1992

Armand Rosso
du C.P.D.E.

Étalée du début des années 60 aux années 80, la monopolisation des médias, écrits en particulier, est préoccupante tant au Canada que dans notre province.

Qu'on en juge plutôt par les données recueillies par Marc Raboy dans son livre : LES MÉDIAS QUÉBÉCOIS.

1964, création du Journal de Montréal par Pierre Pélaudeau, à la faveur d'une grève du personnel de La Presse et, devant le succès immédiat, création du Journal de Québec.

1967, le journal La Presse appartenant à une famille montréalaise passe aux mains de Paul Desmarais qui était déjà propriétaire de trois quotidiens : La voix de l'est (Granby), Le Nouvelliste (Trois Rivières), et La Tribune (Sherbrooke).

1987, achat de la firme Unimédia (Le Soleil, Le Quotidien) appartenant à Jacques Francoeur par le groupe torontois Holliger (contrôlée par Conrad Black).

Aujourd'hui on peut dire que les trois groupes dominant le marché des quotidiens français au Québec comme nous le montre le tableau suivant (les chiffres indiquent le pourcentage du tirage des quotidiens détenus par chacun des groupes) :

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'Intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

Donner la parole aux plus vulnérables

Présidente du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et sherbrookoise d'origine, Diane Lemieux côtoie la douleur des femmes depuis presque 10 ans. Elle croyait avoir tout vu, tout entendu sur ce sujet au fil des ans. Mais non ! Au cours de 1992 elle a ratissé le Canada d'est en ouest, du nord au sud, s'arrêtant dans près de 140 villes canadiennes pour rencontrer plus de 4000 personnes dans le cadre des travaux du Comité canadien sur la violence envers les femmes.

« On ne peut pas se taire devant la violence. Le silence ne nous a jamais protégées. Les faits sont là. Les manifestations de violence, où les cibles sont les femmes ou les enfants sont trop nombreuses. Je ne prétends pas que tous les hommes sont violents, ni que toutes les femmes soient victimes de violence. Mais un certain nombre d'hommes terrorisent et cela affecte non seulement celles qui sont directement visées mais aussi leurs enfants, leur entourage, leur milieu de travail. Et je mets quiconque au défi de me prouver le contraire. Il faut prendre conscience que mesurer un problème qui est sous-dénoncé, c'est très difficile ».

Femme en ce pays...

Si Diane Lemieux a accepté de traverser le pays, c'est pour mieux mesurer le chemin parcouru, prendre le temps de tout mettre en perspective et développer des pistes pour l'avenir. « Je ne suis pas naïve. Je sais que notre rapport ne changera pas le monde, mais il doit devenir un instrument incontournable. » Elle voulait donner la parole aux plus vulnérables, celles qui sont minoritaires parmi nous, qui vivent avec un handicap ou sont exploitées à cause de leur langue, de leur origine ethnique ou parce qu'elles sont nouvellement arrivées au pays. « D'être en minorité me confie-t-elle, a un impact sur les choix que ces femmes peuvent poser devant la violence qu'elles subissent... »



Diane Lemieux : féministe de parole et d'action

Photo : Nouvelles C.F.Q.

La plupart des femmes aiment les hommes avec lesquels elles vivent, même s'ils sont violents. C'est souvent le père de leurs enfants. « Les femmes que j'ai rencontrées sont des femmes très puissantes, qui ont épuisé tous les recours, ou presque, pour que cesse la violence. On ne les écoute pas ! Ce qu'elles souhaitent, c'est qu'on assure leur sécurité, mais aussi qu'on s'occupe de leur conjoint. »

Le problème, c'est qu'on aborde ce phénomène comme si toutes les femmes vivaient la même réalité, avaient accès aux mêmes services alors qu'il y a, là comme ailleurs, de grandes disparités régionales et sociales. « Comment réagir devant certaines communautés où le tissu social est complètement poqué ? » L'exemple des inuits et des autochtones est très révélateur à cet égard. Le déplacement des populations dans le Nord a complètement déstructuré certaines communautés. Du jour au lendemain, les hommes ont perdu leur rôle. J'ai entendu de nombreuses femmes autochtones dire : « Nos hommes ont perdu leur dignité. Donnez-nous les moyens de la reconquérir ». Faire le lien entre le tissu social et la violence, voilà un des défis à relever pour les membres du comité.

Pouvoir frappant

Pour Diane Lemieux, la violence est un rapport de pouvoir. Il y a là quelqu'un qui veut conserver ou augmenter son pouvoir sur quel-

qu'un d'autre. Si, pour elle, il est difficile de mesurer l'impact des expériences douloureuses vécues sur le développement des comportements violents, un fait demeure : « Certains choisissent de résoudre leurs problèmes en frappant et d'autres pas ! Et parmi les victimes il y a des enfants... »

« Les jeunes souffrent beaucoup. Ils voient leur mère se faire coincer, insulter, frapper. Ils vivent cette expérience seuls. Je suis écoeurée d'entendre parler d'eux comme les adultes de demain. Ce sont des êtres humains maintenant et c'est maintenant qu'ils ont besoin d'aide. Quel est l'impact sur un enfant de voir sa mère se faire matraquer ? »

Au cours de ses rencontres avec les jeunes, elle a constaté jusqu'à quel point ils connaissent le phénomène de la violence familiale. « Lorsqu'on demande quoi faire pour l'enrayer, plusieurs répondent : J'aimerais cela que mon père ait une job, il serait plus heureux. »

Ce qui l'a moins surprise par contre, c'est d'observer que les garçons ne parlent pas de leur propre violence et que les filles gardent le silence. Ce qui l'amène à conclure que le temps presse. « Les jeunes intègrent très vite une certaine vision des rôles sexuels. Le décrochage scolaire est un symptôme de leur décrochage de la vie. Comme s'ils nous envoyaient le message de leur refus d'embarquer dans le jeu. »

L'âme d'une mère

Depuis des millénaires,
les mythes l'ont dotée d'une générosité infinie
et l'ont représentée par la lune, la mer, la terre...
En fait, elle symbolise toute la vie.

Aujourd'hui, elle poursuit son évolution
au rythme de son époque.
Elle délaisse les mythes qui l'ont jadis déifiée*
pour mieux se définir
dans cette société moderne...

mais cette société lui ressemble encore si peu.

Demain, sans plus tarder,
il est important de la fêter
et de lui offrir notre attention,
car elle demeure cette mère, cette maman
trop souvent oubliée.

Bonne fête des Mères à toutes !

De toute l'équipe

* Considérée comme Dieu



L'assiette verte

Quelle est la meilleure diète ?

Gras saturés

La quantité optimale est zéro. La recommandation usuelle de ne pas dépasser 10 % des calories provenant des gras saturés devrait être considérée comme un plafond et non comme un but. Il n'y a rien de bénéfique dans les gras saturés, et manger plus de 5 ou 6 % de calories en provenance de gras saturés produit des changements notables dans le taux de « mauvais » cholestérol (LDL) dans le sang.

Cholestérol

Parce que la recherche suggère que le cholestérol alimentaire affecte le taux de cholestérol du sang, qui à son tour contribue aux maladies du cœur, consommer moins de 100 milligrammes par jour. La quantité idéale de cholestérol dans l'alimentation est de zéro.

Quantité totale de gras

Moins de 30 %, et idéalement le but devrait être 10 %. Un régime basé sur les quatre nouveaux groupes alimentaires contiendrait environ 10 % de

calories en provenance des gras.

Sel

Encore là, le mieux c'est le moins possible. 2,000 mg par jour, presque une cuillère à thé, devrait être la limite. Si les nord-américains respectaient cette recommandation, le taux d'arrêts cardiaque mortels chuterait de 9 % et les problèmes coronaires mortels de 5 %.

Des aliments riches en fibres

La diète idéale pourrait fournir de 40 à 50 grammes de fibres par jour; il est habituellement recommandé à tous (sauf en bas de 2 ans) de prendre 25 grammes par jour.

Sucre

Ce n'est pas le sucre de la tarte qui vous fait engraisser; c'est le gras. Mais la plupart d'entre nous ne faisons pas assez d'exercices pour se permettre les calories vides de sucre qui n'ont aucune valeur nutritive.

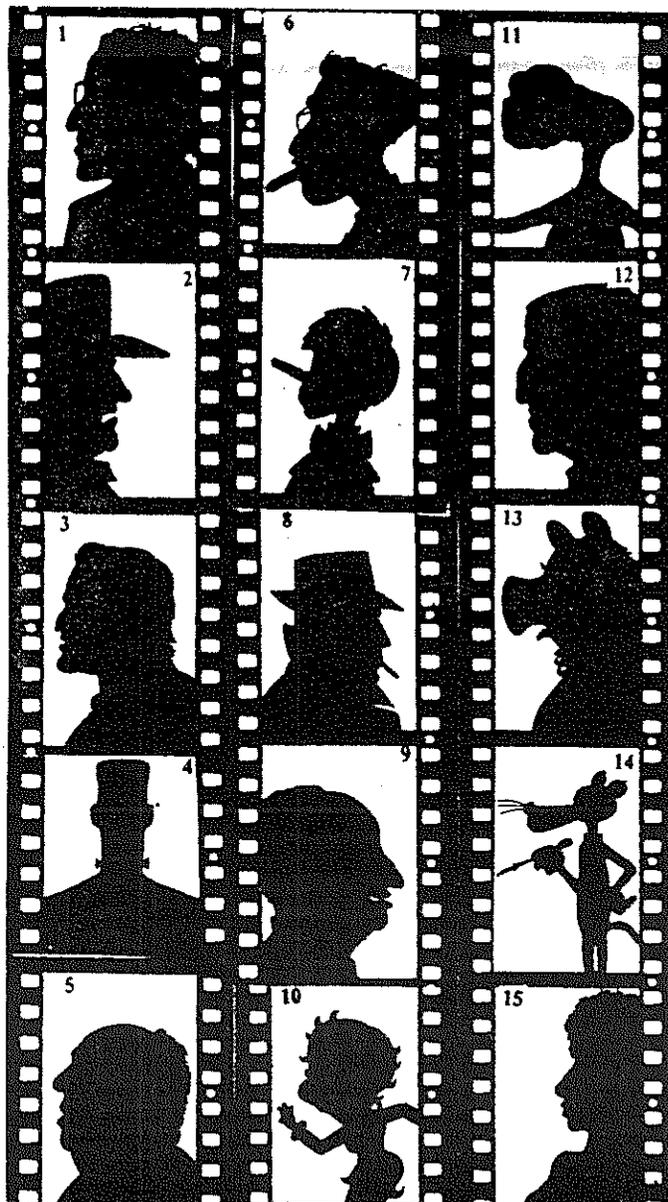
Ross Lessard
Grande Ruche

LES SILHOUETTES

15 personnages demandent à être reconnus...

Chaque visage est unique... Sauf ceux des jumeaux, évidemment... Et des sosies, re-évidemment... Bref, passons, et revenons à nos premiers propos! Or donc, nous disions que chaque visage était unique. Pour illustrer notre exposé et en faire la preuve, nous vous proposons ce jeu. Il s'agit pour vous de reconnaître les silhouettes des têtes célèbres que nous vous présentons. Un indice: ce sont toutes des têtes d'affiche au cinéma.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____
11. _____
12. _____
13. _____
14. _____
15. _____





grande ruche
Marché d'aliments et de produits naturels

un choix naturel

(819) 562-9973

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7

SOLUTIONS

- P. 11 - LES SILHOUETTES
1. Woody Allen
 2. John Wayne
 3. Marlon Brando
 4. Frankenstein
 5. Alfred Hitchcock
 6. Groucho Marx
 7. Pinocchio
 8. Humphrey Bogart
 9. Louis de Funès
 10. Betty Boop
 11. E.T., l'extra-terrestre
 12. Spencer Tracy
 13. Mademoiselle Piggy
 14. La Panthère Rose
 15. Barbra Streisand

Se laisser bercer sur le flot des mots...

Patrick Nicol est un sherbrookoise « pure laine » et un ancien collaborateur précieux de votre journal communautaire ENTRÉE LIBRE. Celui-ci vient de publier un petit bouquin (*) composé d'une trentaine de courts récits renfermant des clins d'oeil secrets sur l'existence des gens et la vie nous enveloppant (ou nous broyant...).

Bohème sédentaire nous transportant dans son monde imaginaire réel, Patrick Nicol nous offre comme cadeau fragile et précieux, des bouts

de discussion avec son ombre, ses espoirs, ses tourments et son émerveillement.

Comme boussole dans la présentation de son livre, il nous confie que « Parfois c'est l'aventure : j'aime un fou, on enterre le Titanic, je trouve un oeuf dans mon lit. Le monde devient alors petit et tout semble possible. J'y crois ».

Un livre à déguster; plaisir à l'intelligence et pavé feutré dans les certitudes quotidiennes.

Normand Gilbert

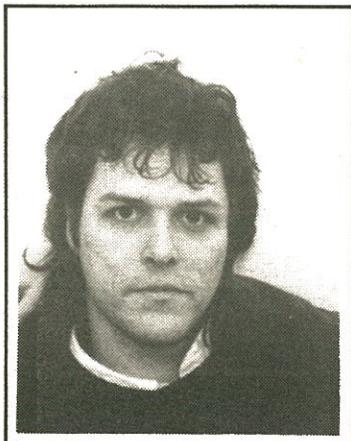


Photo : Jean Taillon

(*) Nicol Patrick, « Petits problèmes et aventures moyennes », Éditions Triptyque, 93 pages, 12 \$

Urgence

Il faut d'abord regarder. À ses pieds, devant...dehors plus tard. Vérifier s'il peut, s'il fait noir. Toujours laisser une lumière allumée qui, dans la nuit, pourra servir de repère.

Viser la porte quand on sort, c'est très important. Ne pas arriver le nez contre le mur, la face dans un cadre. Le cadre tombe et le bruit nous effraie, personne ne vient mais tout est à refaire. S'asseoir, recommencer.

Ne pas s'asseoir sur le bord de la fenêtre, ne pas fermer les yeux pour de bon. Pratiquer en rond la marche qui devra nous amener loin et attendre que l'écoeurement soit de nouveau plus fort que la honte.

Patrick Nicol
Tiré de « Petits problèmes et aventures moyennes »

Pour un pays sans armée ou comment assurer la sécurité nationale sans armée

Le Canada a-t-il vraiment besoin d'une armée pour assurer sa sécurité ? Dans l'hypothèse d'un Québec souverain, le nouveau pays aurait-il besoin de se doter d'une armée ?

Les signataires de l'Appel au bon sens, rendu public à l'automne de 1992, répondent par la négative à ces interrogations et demandent tant aux Québécois qu'aux Canadiens de faire preuve de réalisme, d'imagination et de courage en relevant ce grand défi des temps nouveaux : bâtir un pays non militarisé. Ils proposent d'assurer la sécurité nationale par d'autres voies, notamment par une défense civile efficace et moderne, étant entendu qu'un pays sans armée ne signifie pas un pays sans défense.

Ce livre comprend les éléments suivants

- le texte de l'Appel;
- des exposés sur notamment :
 - la défense civile non violente,
 - les fondements de la sécurité d'un pays,
 - le « problème » indien,

- la tradition pacifiste québécoise,
- les pays sans armée;
- les points de vue de plusieurs signataires de l'Appel.

Disponible dans les librairies.

Vous pouvez aussi contacter le **Conseil Estrien pour la paix**.

Gilbert Ash 887-6331
Luc Loignon 562-6813
Prix : 14,95 \$
160 pages

Collectif sous la direction de Serge Mongeau

Pour un pays sans armée



Un mal invisible L'isolement social des femmes

Elles errent dans les centres commerciaux, elles lavent les murs qui les étouffent, elles regardent la télé, elles prennent des pilules ou un petit verre pour endormir leur mal mais rien n'y fait... Elle se sentent seules. Certaines ont un mari, des enfants, d'autres vivent seules, ont un emploi ou non. Certaines sont victimes de violence conjugale, d'autres sont handicapées ou cheffes de famille monoparentale, lesbiennes ou immigrantes. Certaines vivent dans les grandes villes, d'autres à la campagne. Leur isolement est une conséquence de l'organisation sociale qui confine

les femmes à des tâches de dévouement effectuées au détriment de leur autonomie financière, affective et sociale.

Un mal invisible (*) scrute à la loupe les témoignages de 32 femmes qui ont souffert de cette solitude intolérable et qui ont tenté par divers moyens de s'en sortir : en faisant appel à la famille et aux proches, aux thérapeutes, aux CLSC. C'est dans des centres de femmes qu'elles ont trouvé des solutions simples et innovatrices : l'aide qui leur a permis de reconstruire leur confiance en elles et de reprendre leur vie en main.



(*) N. Guberman, J. Leblanc, F. Davis, J. Belleau, « Un mal invisible : l'isolement sociale des femmes », Éditions Remue-Ménage, 1993, 16,95 \$.

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier... 15 \$
Institutions, organismes... 20 \$
Note: le prix inclut la TPS

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à Entrée Libre 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Ville : _____ Téléphone : _____



Centraide

Recherchons équiéiers et équiéières

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture, sont invité-e-s à nous faire parvenir leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! **821-2270**